



## **La coalition Union Portuaire Rouennaise s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».**

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

\*\*\*

La coalition UPR regroupe près de 130 entreprises du secteur privé et représente vingt-deux mille emplois directs et indirects. Elle regroupe :

- ✓ Des armateurs, des consignataires de navires, des agents maritimes ;  
Des organisateurs de transport, des commissionnaires en douane ;  
Des manutentionnaires.
- ✓ Des prestataires portuaires divers (pilotage, remorquage, lamanage, avitaillement, pointage et contrôle, stockage, assurance...) ;  
Des industriels implantés sur le port ou à proximité immédiate.

Les entreprises du secteur privé réunies au sein de l'UPR souhaitent s'engager dans une démarche commune d'amélioration des connaissances et de développement des bonnes pratiques dans le domaine environnemental et sociétal.

Afin de satisfaire ces objectifs, trois axes d'actions ont été identifiés :

- 1) Recenser les différentes pratiques écoresponsables existantes.

- 2) Sensibiliser les adhérents aux objectifs de la COP21.
- 3) Concrétiser l'engagement des adhérents par la création d'une charte RSE et environnementale.

Le déploiement de ces actions permettra à la place portuaire rouennaise de participer au développement d'un port vert.

\*\*\*

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,  
Les entreprises représentées et animées par l'UPR, ont choisi de travailler ensemble pour trouver des solutions collectives face aux enjeux de la transition écologique,  
La coalition UPR s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat » à contribuer aux objectifs de la COP21 par le déploiement des actions précitées.

- x Nous autorisons la Métropole à communiquer sur cet engagement.

Fait à Rouen, le 27/11/2018

Po le Président  
Catherine Cornu  
Chargée de l'environnement et de la RSE  
au sein de l'UPR

